

**PROCÈS-VERBAL
DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE
DU CONSEIL ACADÉMIQUE
Mardi 20 mai 2014
14 heures 30, Salle Caillemer
Séance plénière**

Les membres de la CFVU de l'Université Jean Moulin Lyon 3 se sont réunis mardi 20 mars 2014 à 14 heures 30, Salle Caillemer, sous la présidence de Monsieur le Professeur Jacques COMBY, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la Commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) du 18 mars 2014.
2. Approbation des statuts de l'institut international de la francophonie.
3. Validation du calendrier universitaire 2014-2015.
4. Validation du calendrier des inscriptions 2014-2015.
5. Commission FSDIE : approbation des subventions du FSDIE – volet social.
6. Organisation pédagogique.
7. Conventions pédagogiques.

Questions diverses.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Collège A des Professeurs :

M. BOUCHET Christian – M. GARCIA Éric – M. PILLET Stéphane

Collège B des Autres enseignants :

Mme ABRAVANEL-JOLLY Sabine – M. HADLEY Charles – Mme ROLLAND Blandine – M. WISSLER Michel.

Collège des personnels IATS :

M. DOENS Vincent – M. MERCIER Pierric – Mme ORTILLEZ Chantal.

Collège des Étudiants :

Mme KAHOUADJI Celia – M. JOINT Bastien – Mme DARGET-LACOSTE Clara – M. CARIOU Tom – M. VUILLEUMIER Clément – M. HECQUET Nicolas – M. PATRAT Florent – Mme KHAMASSI Myriam – M. FEILLEUX Maxime – M. GOETHALS Théo – Mme WIRRIG Amandine.

Collège des Personnalités extérieures :

M. SCHNEIDER Jean-Michel.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS

Collège A des Professeurs :

Mme CARRE Martine et Mme LAINE-CRUZEL Sylvie par M. HADLEY Charles – M. AUBLE Georges par M. WISSLER Michel.

Collège B des autres enseignants :

Mme BORDET Lucile par M. PILLET Stéphane – Mme EL HACHANI Mabrouka par M. DOENS Vincent

Collège des personnels IATS :

Mme PONCET Stéphanie par Mme ORTILLET Chantal

Collège des Étudiants :

Mme GHOMMAN Mélissa par M. CARIOU Tom – Mme SARIC Camille par Mme WIRRIG Amandine.

Collège des Personnalités extérieures :

M. LESCURE Patrick par M. PILLET Stéphane.

ÉTAIENT INVITÉS ET PRÉSENTS

M. COMBY Jacques, président de l'université et du conseil académique – Mme LEDENTU Marie, doyen de la faculté des lettres et civilisations – M. PASCAL Bernard, directeur général des services – M. BERGÉ Jean-Sylvestre, vice-président en charge des relations internationales – M. PIERRON Jean-Philippe, doyen de la faculté de philosophie – M. MARMOZ Franck, doyen de la faculté de droit – Mme TABUTEAU Angélique, adjointe à la directrice des études et de la vie universitaire.

ASSISTAIT ÉGALEMENT

M. SOUCHER Mathieu et Fanny POIDVIN, Service des Affaires Juridiques et Générales.

Le quorum étant atteint, Stéphane PILLET, vice-président en charge des études et de la vie universitaire, ouvre la séance à 14 heures 50.

Informations générales :

Le président présente l'avancement dans la rédaction des statuts de la communauté d'établissements (COMUE). Il fait par de ses réserves sur l'issue de ce processus avant la fin de l'année universitaire.

1. Approbation du procès-verbal de la CFVU du 18 mars 2014.

M. PILLET soumet aux membres de la commission l'approbation du procès-verbal de la dernière CFVU (18.03.14).

Aucune remarque n'étant formulée, il est procédé au vote.

Le procès-verbal du procès-verbal de la CFVU du 18 mars 2014 est adopté à l'unanimité des membres du Conseil par :

| | |
|--|----|
| ✓ Nombre de votants : | 29 |
| ✓ Nombre de suffrages exprimés : | 29 |
| ✓ Nombre de bulletins blancs et nuls : | 0 |
| ✓ Nombre de voix pour | 29 |

2. Approbation des statuts de l'institut international de la francophonie (2IF).

M. PILLET présente les statuts de l'institut international de la francophonie.

M. JOINT s'interroge sur la date d'approbation des statuts en conseil d'administration, prévue dans le document soumis, au 27 mai 2014.

M. PILLET répond que ces statuts n'ont pas encore été présentés au conseil d'administration. L'avis de la CFVU est demandé avant leur passage devant le conseil d'administration.

M. HECQUET regrette l'absence d'élection des représentants étudiants.

M. COMBY répond que l'inauguration de l'institut de la francophonie est prévue en juin. Cet institut n'est pas uniquement tourné sur l'université Jean Moulin Lyon 3, mais ouvert à d'autres établissements, notamment au sein de la COMUE devant laquelle il a présenté l'institut (COMUE). Celui-ci a vocation à exercer des missions de recherche et de formation initiale. Il reconnaît que la représentation des étudiants est prévue par une désignation et non sur un mode électif. Toutefois, il précise que ces étudiants sont choisis parmi ceux concernés par l'étude de la francophonie.

M. VUILLEUMIER demande si les formations proposées pour les étudiants seront validées par les instances de l'université.

M. COMBY répond par l'affirmative. Il ajoute que toutes les formations ne donneront pas nécessairement accès à un diplôme.

M. VUILLEUMIER remarque que, si toutes les instances où siègent des représentants élus des étudiants se prononcent sur les formations proposées, la question de la représentation des étudiants dans le conseil de l'institut par le biais d'une élection n'est pas déterminante.

M. MARMOZ ajoute que les diplômes portés par la faculté de droit, notamment les masters 2, seront validés comme les autres diplômes de la faculté (conseil d'UFR, CFVU, CA).

Mme ROLLAND déclare s'abstenir sur ce vote en raison des conditions d'organisation de la CFVU, pour laquelle elle déplore un changement de salle sans qu'elle en ait été informée.

M. SOUCHER précise qu'en raison des travaux prévus en salle Caillemer, l'amphithéâtre Malraux avait d'abord été choisi pour cette réunion. Toutefois, les travaux débutant plus tard, l'ordre du jour envoyé aux membres précisait bien que la séance se tiendrait en salle Caillemer.

Les statuts de l'institut international de la francophonie du 20 mai 2014 est adopté à l'unanimité des membres du Conseil par :

| | |
|--|----|
| ✓ Nombre de votants : | 31 |
| ✓ Nombre de suffrages exprimés : | 31 |
| ✓ Nombre de bulletins blancs et nuls : | 4 |
| ✓ Nombre de voix pour | 27 |

3. Calendrier universitaire.

M. PILLET salue l'engagement de Joseph DESSAIX, vice-président étudiant, dans l'élaboration de ce calendrier. Ce travail visait notamment à réduire les écarts de calendrier avec les autres universités du site. Il tient compte également du souhait exprimé par les étudiants de disposer d'un temps de révision préalable aux examens, non occupé par des rattrapages.

Mme ABRAVANEL-JOLLY demande pourquoi les congés de la faculté de droit sont différents des autres composantes.

M. PILLET répond que, pour permettre l'organisation des examens à l'échelle de l'université, il est nécessaire de décaler ceux de la faculté de droit.

M. CARIOU remercie les services pour les efforts faits pour organiser la semaine de révision. Il s'interroge sur la suppression de la semaine de révision à la Toussaint en faculté de philosophie, ainsi que sur le calendrier de la licence « sciences de gestion » pour laquelle il constate que les examens en avril sont sur la même période que la semaine de révision. Concernant les dispenses d'assiduité aux travaux dirigés (TD), il demande des informations concernant l'état d'avancement du projet de dispositif « à la carte ». Enfin, il se félicite de l'allègement du calendrier du mois de janvier qui permettra aux étudiants de mieux profiter des vacances de Noël.

M. PIERRON répond que la faculté de philosophie travaille avec la faculté de lettres et civilisations et de langues pour les UEO, et avec la faculté de droit pour la licence philosophie-droit. Ces raisons techniques ont empêché la faculté de philosophie de prévoir une semaine de révision.

Mme TABUTEAU propose de vérifier auprès de l'institut d'administration des entreprises (IAE) l'organisation de la période d'examen prévue pour la licence de gestion.

M. PILLET ajoute que la part des contrôles continus à l'IAE est plus importante : c'est peut-être pour cette raison que celle-ci a un calendrier différent. En ce qui concerne la dispense d'assiduité « à la carte », il espère qu'elle pourra être proposée à la CFVU de juin 2014.

M. JOINT souhaite savoir pourquoi l'IAE, le droit et la philosophie ne disposent pas de congés à la Toussaint. Il demande si quelques jours de coupure seraient envisageables.

M. PIERRON répond que la faculté de philosophie cherche la cohérence avec les autres composantes de l'établissement et l'université Lumière Lyon 2.

M. MARMOZ précise qu'en droit, l'absence de congés permet de finir le semestre plus tôt.

SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES ET GENERALES (SAJG)

UNIVERSITE JEAN MOULIN LYON 3 | 6 COURS ALBERT THOMAS | BP 8242 | 69355 LYON CEDEX 08 | WWW.UNIV-LYON3.FR

L'IAE n'est pas représenté.

M. PILLET propose de réfléchir à cette proposition en fonction des contraintes techniques : 12 semaines de cours, 10 semaines de TD, examens avant les vacances de Noël, temps de correction de copie raisonnable, contrôle continu intégral...

Mme KHAMASSI lit ses remerciements au nom de « la fédé - vos assos ».

M. COMBY profite de cette discussion autour du calendrier pour faire un point sur le patrimoine de l'université, dont dépend la possibilité d'avoir plus de souplesse dans la gestion de l'espace et donc des rythmes universitaires. Il expose l'évolution de l'installation de l'université dans le bâtiment situé rue Cavenne. Il déclare être très attentif aux possibilités de construction nouvelle.

Mme ROLLAND constate le report de la rentrée de la faculté de droit et souhaite s'assurer que les enseignants et les personnels administratifs ont bien noté que les cours reprenaient le 1^{er} septembre 2014, notamment au campus de Bourg-en-Bresse.

M. COMBY répond que les personnels administratifs sont bien présents à l'université avant la reprise des étudiants. Il n'existe pas de système dérogatoire pour le campus de Bourg-en-Bresse.

M. MARMOZ précise que les cours reprenant le 1^{er} septembre sont ceux d'introduction au droit, pour permettre les réorientations.

Mme ROLLAND conclut qu'elle doit informer les personnels, enseignants et administratifs du campus de Bourg-en-Bresse, de ces dates.

Le calendrier universitaire est approuvé est adoptée par :

| | |
|--|----|
| ✓ Nombre de votants : | 31 |
| ✓ Nombre de suffrages exprimés : | 31 |
| ✓ Nombre de bulletins blancs et nuls : | 0 |
| ✓ Nombre de voix pour | 31 |

4. Calendrier des inscriptions 2014-2015.

Mme TABUTEAU présente le calendrier, peu modifié par rapport à l'année passée. L'ouverture du portail inscriptions correspond à la date des résultats du baccalauréat. Le dispositif d'accueil administratif et pédagogique est maintenu car il s'agit d'un moment important pour les étudiants.

Aucune question n'étant posée, le calendrier est soumis au vote.

Le calendrier des inscriptions 2014-2015 est adoptée par :

| | |
|--|----|
| ✓ Nombre de votants : | 31 |
| ✓ Nombre de suffrages exprimés : | 31 |
| ✓ Nombre de bulletins blancs et nuls : | 0 |
| ✓ Nombre de voix pour | 31 |

5. Commission FSDIE : approbation des subventions FSDIE social.

M. PILLET rappelle la procédure d'instruction suivie, en partenariat avec l'assistante sociale du CROUS.

M. JOINT demande quel est le rapport avec les initiatives étudiantes.

M. PILLET lui explique les missions du FSDIE et de ses deux volets : « social » et « initiatives ».

M. JOINT demande combien de dossiers ont été examinés et s'il existe un budget global pour cette commission sociale du FSDIE.

M. PILET répond qu'il y a entre 20 et 25 dossiers examinés par commission, à raison de 3 commissions par an. Le FSDIE social est abondé à hauteur de 20 % maximum du FSDIE lui-même abondé à hauteur de 17€ par étudiant inscrit à l'Université.

M. VUILLEUMIER demande quels sont les critères retenus par la commission FSDIE.

Mme TABUTEAU répond qu'il existe un guide à l'attention des membres dans lequel figurent ces critères. Elle ajoute qu'à la dernière commission seul un élu étudiant était présent. Or, leur présence est importante, surtout au regard de la richesse du travail fourni par les assistantes sociales. Toutes les décisions ont été prises à l'unanimité. À l'avenir, elle demande aux représentants étudiants de bien vouloir répondre aux invitations à participer à ces réunions. Enfin, le guide du FSDIE social a été présenté en conseil des études et de la vie universitaire (CEVU), dans lequel siégeait M. VUILLEUMIER.

M. PILLET précise qu'il n'existe pas de critère excluant. En général, le rejet de la demande est motivé par l'incertitude concernant la réalité du besoin financier.

M. CARIOU s'interroge sur les cas n°14 et n°24 pour lesquels il est mentionné que les personnes ont des aides d'amis. Il indique que ces aides supposent des remboursements et qu'elles témoignent de la précarité de leur situation. Pour le cas n°10, il observe que cette personne est déjà aidée par le CROUS et que son sérieux est démontré par ses résultats. Il demande s'il est possible de débattre à nouveau sur ce cas.

M. PILLET précise que l'assistante sociale avait constaté des flux financiers sur le compte bancaire de la personne qui laissaient supposer qu'elle avait plus de revenus que ceux affichés. L'étudiante n'a pas donné suite aux demandes de précisions de l'assistante sociale et le dialogue a été rompu. Il convient effectivement que tous les dossiers examinés correspondent à des situations difficiles pour les étudiants.

Mme TABUTEAU explique que les mentions portées au document distribué par les assistantes sociales ne peuvent refléter la situation globale des étudiants. Lorsque cette appréciation apparaît elle implique que l'étudiant a été en difficulté pour justifier la provenance des fonds. Lors de la prochaine CFVU, un bilan sera présenté.

M. MERCIER quitte la séance à 16h15.

M. VUILLEUMIER demande le nom des élus siégeant en commission FSDIE volet social, car ils ne figurent pas dans le PV de la CFVU du 18 mars 2014¹.

Mme TABUTEAU précise les noms.

Aucune question n'étant posée, les résultats du volet social de la commission FSDIE sont soumis au vote.

¹ Les noms figurent en page 3 dudit procès-verbal.

| N° de dossier | Situation | aide accordée |
|---------------|---|---------------|
| 1 | 26 ans. Comorien - Arrivé en France en sept. 2013 Master 1 LEA Anglais-Arabe. Hébergé chez amis. Aide 400 euros CROUS en mars 2014. Veut continuer en Master 2 avant de retourner travailler aux Comores. Plus de ressources financières. | 500 |
| 2 | 26 ans. Algérienne. Arrivée en France en 2012. Master 1 LEA en redoublement. Non boursière. Loyer résiduel de 284 euros. CROUS a attribué 400 euros en avril 2014. Aide de ses frères et sœurs jusqu'à février 2014. A emprunté 500 euros à une amie pour régler ses loyers. | 400 |
| 3 | 26 ans. Sénégalaise. Master 2 Pro Droit. A validé un M1 de droit en 2 ans à Perpignan, puis a eu un M2 recherche. Aide du père et jobs. Père décédé en novembre 2013. Avril à septembre doit trouver un stage de minimum 3 mois. A obtenu 150 euros puis 500 euros par le CROUS dans le courant de l'année. | 400 |
| 4 | 22 ans. Algérienne. Arrivée en France en septembre 2013. M1 Géographie-Aménagement. Père sans emploi depuis novembre. Colocation officieuse car pas de garant. 243 euros de loyer par mois. Arrivée en France avec 1200 euros et aide de 200 euros par mois des parents. Problèmes de santé. Recherche un stage à partir d'avril. 500 euros du CROUS, puis 300 euros. Scolarité difficile en M1. Pas de PC pour travailler sur ses cours de cartographie notamment. | 750 |
| 5 | Algérienne. 28 ans. Arrivée en septembre en 2012. M1 LEA en redoublement. 142 euros de loyer résiduel. CROUS a donné 700 euros entre janvier et mars. Baby-sitter plus travail en cantine scolaire. | 254 |
| 6 | Algérienne. 26 ans. M2 management des industries pharmaceutiques (3ème Master 2 dont 1 en Algérie). Non boursière. Hébergée chez la mère d'un de ses amis. Aide du CROUS en mars de 400 euros. RSA d'avril à septembre 2013. En recherche de stage (6 mois). A demandé une prolongation du RSA. | 254 |
| 7 | Togolais. 30 ans. Arrivé en France en septembre 2012. M2 Science Po et en 1ère année de Doctorat à Perpignan (où il avait eu un M2 Recherche), Hébergé gratuitement. 400 euros du CROUS accordés. Stage d'avril à septembre, 3 mois minimum. | 254 |
| 8 | Camerounais. 26 ans. Arrivé en septembre 2010. M1 et M2 pro à la catho, avec bourse de la fondation de France. Puis M2 recherche science po-RI validé à Lyon 3. IEJ en 2013-2014. Logé au CROUS avec loyer résiduel peu élevé. Décembre 2013 retourné au Cameroun voir son père malade, qui est mort en janvier. 2ème voyage au Cameroun au moment du décès. Prêt de 2000 euros effectué, en cours de remboursement. CROUS a donné 250 euros pour dette de loyer et 300 euros directement à l'étudiant. | 750 |
| 9 | Gabonaise. 29 ans. M2 à Bourg en redoublement. Licence à Toulon puis M1 en alternance à Bourg, non complètement obtenu. Loyer résiduel de 172 euros. Aide du CROUS de 500 euros en février 2014, avait eu aussi une aide du CROUS en 2011. Travaille en intérim. 700 euros d'épargne. A uniquement sa mère. | 254 |
| 10 | Marocaine. 25 ans. M2 LCE, 12,82 de moyenne au S1. Master 1 à Montpellier en 2011. Master 2 en 2012 (on ne sait pas si elle l'a validé). Retour en M1 à Lyon3 l'an dernier, validé. Aide du CROUS de 400 euros. Travail ponctuel. Stage février-août avec un peu plus de 400 euros par mois. Aide de son père de 500 euros en début d'année. | 0 |
| 11 | 27 ans. Béninois. M1 Droit Fiscal. Moins de ressources que prévues. 1500 euros prêtés à un ami, qu'il a perdu car l'ami ne peut pas le rembourser. S1 validé. A obtenu en janvier une chambre CROUS, 162 euros de loyer. 400 euros du CROUS, puis aide de 300 euros. Cherche un stage. | 254 |
| 12 | 27 ans. Algérien. M1 science po-RI. Mère décédée en 2008, pas de père. Aucune aide familiale. Arrivé en France avec 3000 euros, 1500 dépensés à l'hôtel pendant les 6 premières semaines. Depuis mi-octobre en colocation (300 euros). A reçu 200 euros de sa grand-mère fin mars. Aide de 300 euros du CROUS pour combler son découvert (en tout 900 euros accordés par le CROUS). Loyer résiduel de 210 euros. | 854 |
| 13 | 26 ans. Algérienne. Arrivée en septembre 2010, avec capa avocat du pays d'origine. Master à Perpignan validé, puis Master 2 RH validé à Lyon3. IEJ en 2013. Revenue en France après vacances en Algérie à l'été 2013. Avec 1000 euros de ses parents et 1000 euros d'une amie. FNAU ponctuel refusé. Situation difficile à évaluer. Beaucoup d'opérations sur le compte difficiles à expliciter. | 0 |
| 14 | 25 ans. Bulgare. M1 Mgt industries pharmaceutiques (S1 validé). Est en stage 15 janvier-15 juin dans un labo à Antibes (plus de 500 euros de loyer). Non boursière. 900 euros d'indemnité de stage. Aide en septembre d'un ami de 5000 euros, épuisés. Crédit revolving (750 euros, mais réserve encore disponible). | 0 |
| 15 | 28 ans. Comorien. Arrivé en France en octobre 2010. Actuellement M1 Science Po-RI (moins de 8/20 en S1). Avait validé un M1 Histoire en 2 ans à Lyon3 (pas accepté en M2). Logement en foyer (165 euros de loyer résiduel). Dette de 500 euros pour son loyer. Un peu de soutien de sa soeur. 900 euros de découvert. CROUS a versé 450 euros à la résidence en janvier, puis en numéraire directement 150 euros. Nouvelle aide du CROUS de 300 euros, donc 900 euros en tout (400 euros l'an dernier). | 854 |
| 16 | 23 ans. Slovaque. Arrivée en septembre 2013, M1 Mgt International (S1 validé). Non boursière. Hébergée contre garde d'enfants. 289 euros par mois comme hôte de caisse. 1500 euros d'économies. | 0 |
| 17 | 25 ans. Biélorusse. Arrivée en septembre 2013, M1 Droit des affaires. S1 non validé (2 ECTS sur 30). Aide du compagnon de sa mère pour S1; séparation ensuite et donc plus de ressources. Hébergée chez ami contre 300 euros de participation aux frais, qu'elle donne si elle peut. | 0 |

| | | |
|----|---|------|
| 18 | 25 ans. Commorienne. IEJ. L3 droit en 4 ans St Etienne. A Lyon3 depuis 2011 (M1 droit en 2 ans) puis M2. Sa sœur ainée est au chômage. Travaille à temps partiel (340 euros par mois). 100 à 200 euros d'aide par ses parents et sa sœur. Aidée à hauteur de 600 euros par le CROUS, en deux fois. A emprunté 500 euros à une amie pour droits d'inscription. Loyer résiduel de 230 euros, plus 87 euros de charge. | 750 |
| 19 | 19 ans. Malgache. L3 droit et en DU droit anglais. Arrivé en France en 2011. Logé en chambre CROUS (130 euros de loyer résiduel). Revenus de 450 euros en tant que plongeur. Hospitalisé quelques jours et arrêté maladie en début d'année universitaire. Découvert, dette de loyer de 200 euros. Aidé par le CROUS à hauteur de 400 euros en février. | 1000 |
| 20 | 26 ans. Russe. Arrivée en France en novembre 2010. M1 LLCE Russe actuellement. Jeune fille au pair. L1 Info-communication ensuite, puis L1 LEA anglais-espagnol. Non boursière. Loyer résiduel de 199 euros. Garde d'enfants : 200 euros par mois. Avait aussi travaillé l'été avec revenus de 500 euros. Régulièrement malade. 400 euros d'aide du CROUS en janvier. | 254 |
| 21 | 22 ans. Française. M2 IEP Lyon2-M2 Mngt général à Lyon3. Licence science po à Lyon2 en 2012 puis M1 (12,53). Boursière, échelon 1. Stage non rémunéré au Canada (mars-sept). Aide du CROUS 300 euros en février. Travaille l'été. Aide 250 euros par mois par ses parents. Et avait 1500 euros d'économies. Pas de bourse Explora car en a déjà bénéficié. Pourquoi pas l'AMI? Loyer de 300 euros. | 600 |
| 22 | 25 ans. Française. M1 MEEF (S1 à 9,76/20). L3 à Reims. Deux années de rupture de formation (assistante de français en Angleterre puis inscrite en Ecole privée de Tourisme). Non boursière. Vit en concubinage; son ami paie le loyer (résiduel : 521 euros). Aide financière refusée par le CROUS. Situation particulière car en formation permanente (1500 euros de frais de formation permanente). | 500 |
| 23 | 24 ans. Ivoirienne. Arrivée en septembre 2013, M1 Droit des affaires. Arrivée avec 1500 euros, la famille s'étant engagée à lui verser 300/400 euros par mois par la famille. N'a pas trouvé de travail. Problèmes de santé avec frais (100 euros). En cours de demande de CMU-C. Loyer résiduel de 182 euros. 400 euros accordés début 2014. A demandé un logement au CROUS car situation très tendue avec la propriétaire. N'a pas validé son semestre (7,53/20). | 254 |
| 24 | 25 ans. Slovaque. Arrivée en septembre 2013. Master Mgt international (S1 validé). Non boursière. En colocation (227 euros de loyer résiduel). Aucune aide du CROUS à ce jour. N'a pas trouvé de travail. Aide familiale (400 euros par mois environ), plus aides d'amis. | 0 |

Les propositions du FSDIE volet social sont approuvées par :

| | |
|--|----|
| ✓ Nombre de votants : | 30 |
| ✓ Nombre de suffrages exprimés : | 30 |
| ✓ Nombre de bulletins blancs et nuls : | 3 |
| ✓ Nombre de voix pour | 27 |

5 bis. certificat d'études universitaires françaises (relations internationales)

Ce point a été ajouté à l'ordre du jour. M. PILLET propose de l'aborder.

Mme ORTILLET précise que le diplôme d'études universitaires françaises (DEUF) existe depuis plusieurs années. Ce nouveau certificat permettra aux étudiants qui ne restent qu'un semestre en France d'obtenir un certificat contenant les matières qui se calquent sur l'obtention du DEUF.

M. BERGÉ remercie les services administratifs du SGRI et les enseignants impliqués dans cette démarche, notamment M. TABUTEAU.

Aucune question n'étant posée, l'organisation du diplôme est soumise au vote.

Le certificat d'études universitaires françaises est adopté par :

| | |
|--|----|
| ✓ Nombre de votants : | 30 |
| ✓ Nombre de suffrages exprimés : | 30 |
| ✓ Nombre de bulletins blancs et nuls : | 0 |
| ✓ Nombre de voix pour | 30 |

6. Organisation pédagogique

1. faculté des lettres et civilisations

Mme LEDENTU présente les aménagements de maquette votés par le conseil de la faculté des lettres et civilisations. Elles concernent :

- Licence lettres classiques : modifications liées aux aménagements communs avec les lettres modernes
- Master lettres modernes recherche : pour mieux accompagner les étudiants se préparant au concours de l'agrégation où la version latine est obligatoire, la langue ancienne a été mise aux choix des étudiants aux côtés de la langue vivante.
- 2 projets présentés par le département d'histoire : initiatives de développement de la pédagogie fondée sur le numérique. Elles visent à améliorer la formation par les outils numériques au niveau de la 3^e année de licence et du master 1 recherche. Un projet sur le numérique sera présenté à la prochaine CFVU.

M. VUILLEUMIER remercie la faculté des lettres pour son travail sur les nouvelles maquettes au vu des difficultés rencontrées autour des masters d'enseignement et apprécie la présence de modalités de dispenses d'assiduité dans la totalité des maquettes de la faculté.

Mme LEDENTU précise qu'un nouveau projet relatif au numérique sera présenté à la prochaine CFVU.

M. COMBY apprécie l'ouverture de la faculté des lettres aux problématiques de l'entrepreneuriat, sans a priori, dans des disciplines qui n'y sont pas prédisposées.

| Faculté des lettres et civilisations: | |
|---------------------------------------|--|
| ✓ | Maquette Licence Lettres modernes 2014/2015. |
| ✓ | Maquette Licence Lettres classiques 2014/2015. |
| ✓ | Maquette UEO Professorat des écoles pour lettres classiques 2014/2015. |
| ✓ | Maquette UEO Professorat des écoles pour lettres classiques 2014/2015. |
| ✓ | Maquette Master 1 Lettres modernes recherche 2014/2015. |
| ✓ | Maquette Master 2 Lettres modernes recherche 2014/2015. |
| ✓ | Modifications pédagogiques au sein des deux cours d'histoire médiéval approfondie programmés en semestre 5 de licence en vue d'améliorer la formation en présentiel par les outils numériques, dès la rentrée 2014/2015. |
| ✓ | Modifications pédagogiques pour le Master 1-Recherche en histoire médiévale en vue d'apporter un complément numérique à la formation dispensée en ateliers, dès la rentrée 2014/2015. |

Aucune question n'étant posée, les modifications pédagogiques des diplômes sont soumises au vote.

L'organisation pédagogique la faculté des lettres est adoptée par :

| | | |
|---|--------------------------------------|----|
| ✓ | Nombre de votants : | 30 |
| ✓ | Nombre de suffrages exprimés : | 30 |
| ✓ | Nombre de bulletins blancs et nuls : | 0 |
| ✓ | Nombre de voix pour | 30 |

2. faculté de philosophie :

M. PIERRON présente les modifications pédagogiques à la faculté de philosophie. Elles sont justifiées par le passage à la licence 1500 heures, l'amélioration du niveau de langues et la préparation aux concours.

M. PILLET remarque que dans certains masters, le stage présente une nature obligatoire alors que dans d'autres ce n'est pas le cas. Au point n°16, un stage qui était obligatoire devient facultatif. Il demande confirmation de cette interprétation.

M. PIERRON précise qu'il existe des stages obligatoires dans trois masters. C'est sans doute une faute de frappe. Concernant le stage prévu en histoire de la philosophie, c'est une possibilité offerte, notamment pour se rendre dans une université étrangère.

M. PILLET ajoute que dans le cadre national des formations paru en janvier 2014, l'expérience en milieu professionnel est obligatoire en master, quel qu'il soit. Cette précision sera sans doute nécessaire à l'habilitation du diplôme. Il déclare qu'une réflexion est à l'étude pour intégrer la faculté de philosophie au master métiers de l'enseignement et de la formation.

M. MARMOZ indique pour le droit que, dans les masters recherche qui se destinent principalement à l'enseignement, où les stages ne sont pas obligatoires mais dans lesquels une expérience professionnelle est demandée, il est envisagé de demander aux étudiants d'animer une séance de travaux dirigés.

M. COMBY recommande de traiter ces questions avec les écoles doctorales de l'UDL.

| Faculté de Philosophie : |
|--|
| ✓ Modifications pédagogiques au sein des semestres 1 et 2 de la Licence Philosophie à compter de l'année universitaire 2014/2015. |
| ✓ Modifications pédagogiques au sein des semestres 3 et 4 de la Licence Philosophie à compter de l'année universitaire 2014/2015. |
| ✓ Modifications pédagogiques au sein des semestres 5 et 6 de la Licence Philosophie à compter de l'année universitaire 2014/2015. |
| ✓ Modifications pédagogiques de la préparation aux concours d'enseignement de philosophie - Agrégation 2014 et 2015. |
| ✓ Validation de l'organisation pédagogique pour l'année universitaire 2014/2015 de la Licence de Philosophie. |
| ✓ Validation de l'organisation pédagogique pour l'année universitaire 2014/2015 du Master 1 mention Philosophie. |
| ✓ Validation de l'organisation pédagogique pour l'année universitaire 2014/2015 du Master 2 mention Philosophie spécialité Philosophie contemporaine. |
| ✓ Validation de l'organisation pédagogique pour l'année universitaire 2014/2015 du Master 2 mention Philosophie spécialité Culture et santé. |
| ✓ Validation de l'organisation pédagogique pour l'année universitaire 2014/2015 du Master 2 mention Philosophie spécialité Ethique et Développement durable. |
| ✓ Validation de l'organisation pédagogique pour l'année universitaire 2014/2015 du Master 2 mention Philosophie spécialité Esthétique et cultures visuelles. |
| ✓ Validation de l'organisation pédagogique pour l'année universitaire 2014/2015 du Master 2 mention Philosophie spécialité Histoire de la Philosophie. |

| |
|---|
| ✓ Validation de l'organisation pédagogique pour l'année universitaire 2014/2015 de la préparation à l'agrégation de philosophie |
| ✓ Validation de l'organisation pédagogique pour l'année universitaire 2014/2015 du Diplôme d'université Éthique et développement durable. |
| ✓ Validation de l'organisation pédagogique pour l'année universitaire 2014/2015 du Diplôme d'université Philosophie du vivant. |

Aucune question n'étant posée, les modifications pédagogiques des diplômes sont soumises au vote.

L'organisation pédagogique la faculté de philosophie est adoptée par :

| | |
|--|----|
| ✓ Nombre de votants : | 30 |
| ✓ Nombre de suffrages exprimés : | 30 |
| ✓ Nombre de bulletins blancs et nuls : | 0 |
| ✓ Nombre de voix pour | 30 |

M. JOINT quitte la séance à 17 heures.

3. faculté de droit :

M. MARMOZ présente les éléments relatifs à l'organisation pédagogique de la faculté de droit. Le vote ne concerne que la maquette du master 1 droit européen, non les mesures transitoires, qui seront présentées à la prochaine commission.

Mme ABRAVANEL-JOLLY donne des précisions sur la formation en droit des assurances. Pour répondre aux demandes de la profession, des cours peuvent être suivis par les salariés ou des demandeurs d'emploi du secteur. Une attestation de suivi et d'assimilation de la matière leur sera délivrée.

M. PILLET demande des précisions sur le calcul du tarif horaire.

Mme ABRAVANEL-JOLLY indique que le tarif pour la formation initiale et continue sera défini au prorata.

M. PIERRON quitte la séance à 17h05.

M. PILLET souligne que les enseignants d'histoire du droit regrettent la suppression de l'histoire du droit en master 2 de droit de la famille. Il insiste sur l'importance des conseils de perfectionnement pour discuter de ces évolutions. Il regrette le manque de discussion sur cette question avant que le projet ne soit soumis au conseil de faculté.

M. KHAMASSI note l'absence de dispense d'assiduité dans cette organisation.

M. MARMOZ répond que le sujet est encore à l'étude et doit être examiné également du point de vue de la gestion administrative de ces dispenses si elles s'effectuent « à la carte », c'est-à-dire par matière.

M. VUILLEUMIER et Mme KHAMASSI quittent la séance à 17h12.

M. CARIOU demande comment seront examinées les dispenses d'assiduité pour les étudiants salariés qui ne maîtrisent pas leur planning à l'avance sur le semestre.

M. PILLET comprend ces situations et tente de les prendre en compte dans le travail qui est mené sur ce sujet. Néanmoins, il s'interroge sur les possibilités techniques d'aménagements aussi souples, notamment concernant la gestion administrative de ces dispenses.

M. COMBY précise qu'il s'agit, au-delà d'une simple question de moyens, d'une question d'organisation et il s'engage à y parvenir si c'est possible.

| Faculté de Droit : | |
|---------------------------|---|
| ✓ | Maquette Master 1 Droit européen, dispositions particulières pour l'année 2013/2014. |
| ✓ | Maquette Master 1 Droit européen, dispositions particulières pour l'année 2014/2016. |
| ✓ | régime d'examen Master 2 droit public spécialité droit public des affaires. |
| ✓ | régime d'examen Master 2 droit privé - sciences criminelles spécialité droit de la famille. |
| ✓ | régime d'examen Master 2 droit et science politique, mention "sciences politique et relations internationales - spécialité "Francophonie et mondialisation". |
| ✓ | régime d'examen Master 2 professionnel mention "droit des affaires" spécialité " droit des assurances" (Formation initiale/formation continue/formation permanente) |
| ✓ | régime d'examen Diplôme d'université de l'Institut des assurances de Lyon" (Formation initiale/formation continue/formation permanente) |
| ✓ | Modifications pédagogiques pour le module "Projet professionnel" présenté en 5 et 6 licence pour l'année universitaire 2013/2014. |
| ✓ | Modifications pédagogiques pour le module "Projet professionnel" présenté en 5 et 6 licence pour l'année universitaire 2013/2014. |
| ✓ | Projet de formation continue IDCEL présenté par le service de formation continue de la Faculté de droit. |

Aucune question n'étant posée, les modifications pédagogiques des diplômes sont soumises au vote.

L'organisation pédagogique la faculté de droit est adoptée par :

| | |
|--|----|
| ✓ Nombre de votants : | 28 |
| ✓ Nombre de suffrages exprimés : | 28 |
| ✓ Nombre de bulletins blancs et nuls : | 0 |
| ✓ Nombre de voix pour | 28 |

4. faculté des langues :

La faculté des langues n'est pas représentée. M. PILLET demande si les membres ont des questions à poser sur l'organisation pédagogique de la faculté des langues. En l'absence de questions, le projet est soumis au vote.

| Faculté des Langues : | |
|------------------------------|--|
| ✓ | Modifications pédagogiques de l'unité d'enseignement complémentaire au sein des semestres 1 et 2 de la Licence LCE (Passage de la LV2 à 30 heures/changement de semestre pour l'informatique). |
| ✓ | Modifications pédagogiques de l'unité d'enseignement complémentaire au sein des semestres 3, 4, 5 et 6 pour les licences LLCER Allemand et Arabe (Passage de la LV2 à 30 heures/changement de semestre pour l'informatique). |

- ✓ Modifications pédagogiques de l'unité d'enseignement complémentaire au sein des semestres 1, 2, 3 et 4 de la Licence LEA (Changement de semestre de l'expression française / Diminution des heures et changement de semestre de l'informatique).
- ✓ Modifications pédagogiques de la Licence LEA Anglais/Coréen.
- ✓ Modifications du règlement des études intégrées à l'étranger afin de permettre l'ouverture d'un master MEEF Allemand à partir de l'année 2014/2015.

Aucune question n'étant posée, les modifications pédagogiques des diplômes sont soumises au vote.

L'organisation pédagogique la faculté des langues est adoptée par :

- | | |
|--|----|
| ✓ Nombre de votants : | 28 |
| ✓ Nombre de suffrages exprimés : | 28 |
| ✓ Nombre de bulletins blancs et nuls : | 0 |
| ✓ Nombre de voix pour | 28 |

7. conventions pédagogiques

M. PILLET demande si des commentaires sont formulés concernant les conventions initialement transmises aux membres.

Il propose de mettre aux voix les conventions transmises dans l'ordre du jour initial (formasup et les conventions avec le CNEPN) :

Conventions pédagogiques.

- ✓ Convention entre l'Université Jean Moulin Lyon 3 et Forma-sup Ain-Rhône-Loire pour l'organisation de la formation suivante : « **Master Pro Management des opérations et qualité spécialité Gestion de production et logistique** ».
- ✓ Convention entre l'Université Jean Moulin Lyon 3 et Forma-sup Ain-Rhône-Loire pour l'organisation de la formation suivante : « **Master Pro Management des opérations et qualité spécialité Management des achats** ».
- ✓ Convention entre l'Université Jean Moulin Lyon 3 et Forma-sup Ain-Rhône-Loire pour l'organisation de la formation suivante : « **Master Pro Marketing et Vente spécialité Marketing et Vente en business to business** ».
- ✓ Convention entre l'Université Jean Moulin Lyon 3 et Forma-sup Ain-Rhône-Loire pour l'organisation de la formation suivante : « **Master Pro Marketing et Vente spécialité Vente et Management commercial** ».
- ✓ Convention entre l'Université Jean Moulin Lyon 3 et Forma-sup Ain-Rhône-Loire pour l'organisation de la formation suivante : « **Master International Spé Manager Europe, pratique européenne des affaires** ».
- ✓ Convention entre l'Université Jean Moulin Lyon 3 et Forma-sup Ain-Rhône-Loire pour l'organisation de la formation suivante : « **Licence Pro, Assurance Banque Finance Spécialité Commerce en Banque Assurance** ».

| |
|--|
| ✓ Convention entre l'Université Jean Moulin Lyon 3 et Forma-sup Ain-Rhône-Loire pour l'organisation de la formation suivante : « Licence Pro, Commerce spécialité management et gestion de rayon ». |
| ✓ Convention entre l'Université Jean Moulin Lyon 3 et Forma-sup Ain-Rhône-Loire pour l'organisation de la formation suivante : « Licence Pro, Commerce spécialité Métiers de la vente ». |
| ✓ Convention entre l'Université Jean Moulin Lyon 3 et Forma-sup Ain-Rhône-Loire pour l'organisation de la formation suivante : « Licence Pro, Commerce interentreprises en milieu industriel ». |
| ✓ Convention entre l'Université Jean Moulin Lyon 3 et Forma-sup Ain-Rhône-Loire pour l'organisation de la formation suivante : « Licence Pro, Management des organisations Gestion des systèmes ». |
| ✓ Convention entre l'Université Jean Moulin Lyon 3 et Forma-sup Ain-Rhône-Loire pour l'organisation de la formation suivante : « Licence Pro, Électricité, électronique spécialité Conception et management en éclairage ». |
| ✓ Convention entre l'Université Jean Moulin Lyon 3 et Forma-sup Ain-Rhône-Loire pour l'organisation de la formation suivante : « D.S.C.G ». |
| ✓ Avenant à la convention entre l'université Jean Moulin Lyon 3, le Centre National d'Enseignement Professionnel Notarial (CNEPN) et Centre National d'Enseignement à Distance (le Cned). |

Aucune question n'étant posée, ces conventions sont soumises à l'approbation.

Ces conventions sont approuvées à l'unanimité, par :

| | |
|--|----|
| ✓ Nombre de votants : | 28 |
| ✓ Nombre de suffrages exprimés : | 28 |
| ✓ Nombre de bulletins blancs et nuls : | 0 |
| ✓ Nombre de voix pour | 28 |

M. PILLET propose au vote le second document relatif à la convention avec l'école de management de Lyon « EM Business school » et la convention de partenariat avec la direction nationale du recrutement et de la formation professionnelle de la direction générale des douanes et droits indirects.

Mme ROLLAND observe que le délai de transmission est trop court pour examiner cette convention dans de bonnes conditions.

M. MARMOZ explique, concernant le partenariat avec les douanes, qu'il s'agit de formaliser un partenariat existant depuis longtemps dans le cadre de certains masters. S'agissant du partenariat avec l'EM, cet accord symbolise la fin des réticences de certains juristes à travailler avec des économistes et des gestionnaires. En outre, cela permet d'adapter les formations aux demandes des recruteurs qui recherchent des juristes ayant des connaissances en économie et gestion. Concrètement, ce partenariat permet aux étudiants de l'EM de suivre un master 2 recherche en droit des affaires à Jean Moulin Lyon 3, après une licence obtenue à l'université Lumière Lyon 2. Il étoffe ainsi l'offre de l'université en droit des affaires.

M. MARMOZ insiste sur le fait qu'il ne s'agit d'un passe-droit pour les étudiants de l'EM, qui subissent la même sélection que les autres étudiants à l'entrée en master 2, qu'ils subiront les mêmes épreuves à la fin de la formation. Enfin, les étudiants de l'université souhaitant intégrer l'EM seront dispensés de l'épreuve d'admissibilité et bénéficieront d'une réduction de 10% sur les frais d'inscription.

M. PILLET se déclare favorable à tous les projets inter-établissements. Toutefois, il remarque que la mention bachelor « équivalent licence » pourrait être ôtée. De même, il propose que la « délivrance du grade de master » soit retirée car elle entraîne des confusions entre l'appellation « master » à l'EM et le grade universitaire délivré par les établissements habilités à le faire. Il conclut que ce projet peut être validé en l'état et que d'éventuelles modifications pourront être apportées en vue du prochain conseil d'administration. Il demande qu'une annexe pédagogique soit annexée à cette convention et que des éléments de contenu soient donnés en vue du conseil d'administration concernant le module de gestion (30 heures).

M. CARIJOU demande pourquoi privilégier un partenariat avec l'EM alors que l'IAE dispose des ressources pédagogiques pour dispenser les mêmes formations.

M. MARMOZ répond qu'il préfère travailler avec l'IAE sur une co-diplomation. C'est un travail différent, mais il n'existe pas de priorité donnée à l'EM par rapport à l'IAE.

M. HECQUET et M. PATRAT quitte la séance à 17h45.

Mme ABRAVANEL-JOLLY remarque que la remise de 10% n'est pas importante.

M. MARMOZ ne pense pas que l'université aurait eu intérêt à obtenir un montant plus important car cela pourrait créer une concurrence déloyale entre les étudiants.

M. BOUCHER quitte la séance à 17h50.

Mme ROLLAND estime qu'il s'agit d'un projet intéressant. Néanmoins, elle observe que cette convention est déséquilibrée au profit de l'EM. Les étudiants qui viennent de l'EM sont dispensés de master 1, car ils entrent directement après la licence. L'accès au doctorat leur est également facilité. En revanche, pour les étudiants de Jean Moulin Lyon 3, ce partenariat leur ouvre droit à 30 heures d'enseignement à l'EM et à 10% de réduction sur des frais d'inscription élevés.

En ce qui concerne le master 2 recherche, Mme ROLLAND craint que le master recherche passe sous le contrôle de l'EM Lyon (articles 2 et 3) alors que les enseignants juristes de l'EM ne sont pas qualifiés par le CNU. Elle conclut qu'il s'agit d'une dévalorisation du master 2 recherche et trouverait ce projet plus opportun dans le cadre d'un master professionnel. Elle note la persistance dans le préambule (3^e §) de la mention DU de licence. Enfin, elle exprime ses réserves sur la délivrance d'un certificat du suivi d'un module de 30 heures en management est effectuée sans dispositif de compensation ce qui lui paraît contraire à la réglementation en vigueur.

M. PILLET préconise que la durée de la convention pourrait être portée à 2 ans.

M. MARMOZ répond aux critiques de Mme ROLLAND, formulées également devant le conseil de la faculté de droit. Il précise que l'EM est l'une des grandes écoles de la COMUE, et qu'elle est bien classée au plan national et international. Il ajoute que les étudiants sortiront de la faculté de droit après avoir fait l'EM ce qui est valorisant pour l'université.

Mme WIRRIQ quitte la séance à 18h.

Conventions pédagogiques.

✓ Convention entre l'Université Jean Moulin Lyon 3 agissant pour la Faculté de Droit et EM Lyon dans le cadre d'un partenariat pour une formation en Master 2.

Aucune question n'étant posée, cette convention est soumise à l'approbation.

La convention de partenariat avec l'EM est approuvée par :

| | |
|--|----|
| ✓ Nombre de votants : | 22 |
| ✓ Nombre de suffrages exprimés : | 22 |
| ✓ Nombre de bulletins blancs et nuls : | 3 |
| ✓ Nombre de voix pour | 19 |

Conventions pédagogiques.

✓ Convention entre l'Université Jean Moulin Lyon 3 représentant l'IAE et Forma-sup Ain-Rhône-Loire pour l'organisation de la formation suivante : « D.C.G ».

✓ Convention entre l'Université Jean Moulin Lyon 3 représentant l'IAE et Forma-sup Ain-Rhône-Loire pour l'organisation de la formation suivante : « LP Management des organisations spécialité responsable des services généraux ».

✓ Convention entre l'Université Jean Moulin Lyon 3 et l'Université de Sun Yat-Sen de Canton.

✓ Convention entre l'Université Jean Moulin Lyon 3 agissant pour le Service des sports et La Mutuelle Assurance des Instituteurs de France (MAIF).

Aucune question n'étant posée, ces conventions sont soumises à l'approbation.

Les conventions complémentaires sont approuvées à l'unanimité des membres du conseil

| | |
|--|----|
| ✓ Nombre de votants : | 23 |
| ✓ Nombre de suffrages exprimés : | 23 |
| ✓ Nombre de bulletins blancs et nuls : | 0 |
| ✓ Nombre de voix pour | 23 |

Conventions pédagogiques.

✓ Convention de partenariat pédagogique entre l'Université Jean Moulin Lyon 3 agissant pour la Faculté de Droit et la **Direction nationale de recrutement et de formation professionnelle de la direction générale des douanes et droits indirects pour le Master 2, "Droit international privé comparé, option professionnelle droit des affaires"**.

✓ Convention de partenariat pédagogique entre l'Université Jean Moulin Lyon 3 agissant pour la Faculté de Droit et la **Direction nationale de recrutement et de formation professionnelle de la direction générale des douanes et droits indirects pour le Master 2 "Droit fiscal"**.

Aucune question n'étant posée, ces conventions sont soumises à l'approbation.

La convention avec l'administration des douanes est approuvée par :

| | |
|--|----|
| ✓ Nombre de votants : | 22 |
| ✓ Nombre de suffrages exprimés : | 22 |
| ✓ Nombre de bulletins blancs et nuls : | 1 |
| ✓ Nombre de voix pour | 21 |

8. Tarifs des diplômes d'université ouvrant droit à bourse

M. PILLET indique que cette délibération est proposée en raison d'un changement de régime d'exonération des frais d'inscription. Jusqu'ici, les étudiants boursiers en étaient exonérés pour les diplômes nationaux (DN) et les diplômes d'université (DU). La nouvelle réglementation prévoit que cette exonération ne vaut plus que pour les DN et les diplômes d'ingénieurs.

Aussi, concernant les diplômes d'université, il est proposé une exonération totale sur la part correspondant au tarif national et de choisir d'exonérer à hauteur de 50% la part de l'université. Pour la faculté de philosophie et des lettres, la part universitaire est nulle.

M. GARCIA et BERGÉ quittent la séance à 18h10.

M. CARIOU demande si le gain pour l'université sur la part « université » est réellement nécessaire.

M. PILLET répond que cette politique d'exonération s'inscrit dans une compensation de la perte d'autres ressources (exemple pour la formation permanente à la faculté des langues). La nécessité d'équilibrer les comptes des DU et globalement les comptes des composantes a entraîné ce choix. Enfin, en cas de difficulté, un étudiant peut solliciter le fonds social du FSDIE.

M. CARIOU fait remarquer qu'il faut optimiser les exonérations afin de responsabiliser les étudiants.

M. COMBY considère qu'il s'agit d'une année d'expérimentation. Si ce modèle s'avère trop sélectif il sera remis en cause.

M. MARMOZ estime que les frais d'inscription ne doivent pas constituer un obstacle pour les étudiants qui souhaitent s'inscrire. Néanmoins, il considère que l'exonération se répercute nécessairement, notamment sur les étudiants qui payent. Enfin, comparés aux tarifs des préparations privées notamment, les tarifs de l'université demeurent peu élevés.

M. COMBY ajoute qu'il est convaincu que les droits d'inscription vont augmenter dans les prochaines années et que cela doit conduire à une réflexion dès aujourd'hui sur la recherche d'autres sources de financement pour les étudiants.

| UFR | Libellé du Diplôme | 2014-2015 | Part universitaire 2014-2015 | |
|---------------------|---|---|---------------------------------|-----------------------------|
| | | TARIF | Part universitaire non boursier | Part universitaire Boursier |
| 01-FACULTE DE DROIT | D.U. Assurances | U1 - Tarif National 1* + Part universitaire | 900 | 450 |
| 01-FACULTE DE DROIT | Préparation à l'examen d'accès à E.D.A.R.A. | U1 - Tarif National 1 + Part universitaire | 550 | 275 |

| | | | | |
|--|---|---|-------|-----|
| 01-FACULTE DE DROIT | Préparation Concours des métiers de l'Administration: Pénitentiaire et de la Protection Judiciaire de la jeunesse | U1 - Tarif National 1 + Part universitaire | 550 | 275 |
| 01-FACULTE DE DROIT | Préparation Concours des Métiers en Juridiction | U1 - Tarif National 1 + Part universitaire | 1 300 | 650 |
| 01-FACULTE DE DROIT | Préparation Concours Métiers de la Sécurité (Police et Gendarmerie nationales, Inspecteur des Douanes) | U1 - Tarif National 1 + Part universitaire | 550 | 275 |
| 02-FACULTE DES LETTRES ET CIVILISATIONS | Préparation Agreg Géographie | U2 - Tarif National 2** + Part universitaire | 50 | 0 |
| 02-FACULTE DES LETTRES ET CIVILISATIONS | Préparation Agreg Grammaire | U2 - Tarif National 2 + Part universitaire | 50 | 0 |
| 02-FACULTE DES LETTRES ET CIVILISATIONS | Préparation Agreg Histoire | U2 - Tarif National 2 + Part universitaire | 50 | 0 |
| 02-FACULTE DES LETTRES ET CIVILISATIONS | Préparation Agreg Lettres Classiques | U2 - Tarif National 2 + Part universitaire | 50 | 0 |
| 02-FACULTE DES LETTRES ET CIVILISATIONS | Préparation Agreg Lettres Modernes | U2 - Tarif National 2 + Part universitaire | 50 | 0 |
| 02-FACULTE DES LETTRES ET CIVILISATIONS | Préparation au concours CRPE (Professeur des Ecoles) | U2 - Tarif National 2 + Part universitaire | 50 | 0 |
| 02-FACULTE DES LETTRES ET CIVILISATIONS | Préparation Capes Documentation | U2 - Tarif National 2 + Part universitaire | 50 | 0 |
| 02-FACULTE DES LETTRES ET CIVILISATIONS | Préparation Capes Histoire - Géographie | U2 - Tarif National 2 + Part universitaire | 50 | 0 |
| 02-FACULTE DES LETTRES ET CIVILISATIONS | Préparation Capes Lettres Classiques | U2 - Tarif National 2 + Part universitaire | 50 | 0 |
| 02-FACULTE DES LETTRES ET CIVILISATIONS | Préparation Capes Lettres Modernes | U2 - Tarif National 2 + Part universitaire | 50 | 0 |
| 03-FACULTE DE PHILOSOPHIE | Préparation Agreg Philosophic | U2 - Tarif National 2 + Part universitaire | 150 | 0 |
| 04-INSTITUT ADMINISTRATION DES ENTREPRISES | Préparation D.C.G. (Diplôme de Comptabilité et de Gestion), niveau Licence année 1 | U1 - Tarif National 1 + Part universitaire | 900 | 450 |
| 04-INSTITUT ADMINISTRATION DES ENTREPRISES | Préparation D.C.G. (Diplôme de Comptabilité et de gestion), niveau Licence année 2 | N1 - Tarif National 1 | | |
| 04-INSTITUT ADMINISTRATION DES ENTREPRISES | Préparation D.C.G. (Diplôme de Comptabilité et de gestion), niveau Licence année 3 | N1 - Tarif National 1 | | |
| 04-INSTITUT ADMINISTRATION DES ENTREPRISES | Préparation D.S.C.G. (Diplôme Supérieur de Comptabilité et de Gestion), Année 1 | U2 - Tarif National 2 + Part universitaire | 1 200 | 600 |
| 04-INSTITUT ADMINISTRATION DES ENTREPRISES | Préparation D.S.C.G. (Diplôme Supérieur de Comptabilité et de gestion), niveau Master année 2 | N2 - Tarif National 2 | | |
| 05-FACULTE DES LANGUES | Préparation Agreg Allemand | U2 - Tarif National 2 + Part universitaire | 50 | 50 |
| 05-FACULTE DES LANGUES | Préparation Agreg Anglais | U2 - Tarif National 2 + Part universitaire | 50 | 50 |
| 05-FACULTE DES LANGUES | Préparation Agreg Italien | U2 - Tarif National 2 + Part universitaire | 50 | 50 |
| 16-IUT | D.U. d'Etudes Technologiques Internationales | U1 - Tarif National 1 + Part universitaire | 250 | 125 |

* Tarif national 1 = Tarif d'inscription en Licence (183 euros en 2013-2014)

** Tarif national 2 = Tarif d'inscription en Master (254 euros en 2013-2014)

La proposition d'exonération dans les tarifs des DU est approuvée par :

| | |
|--|----|
| ✓ Nombre de votants : | 21 |
| ✓ Nombre de suffrages exprimés : | 21 |
| ✓ Nombre de bulletins blancs et nuls : | 3 |
| ✓ Nombre de voix pour | 18 |

Questions diverses.

M. CARIOU regrette de ne pas pouvoir faire efficacement son travail en recevant des documents volumineux peu de temps avant la réunion de la commission.

M. COMBY explique que ces circonstances s'expliquent aussi par le fait que l'équipe présidentielle accepte des ajustements notamment dans l'intérêt des composantes.

Aucune autre question n'étant abordée, la séance est levée à 18 heures 45.

**Pour le Président de l'Université Jean-Moulin Lyon 3 et par délégation,
le Vice-Président en charge de la Formation et la Vie universitaire**



Stéphane PILLET

